



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'ERSTEIN**

**RAPPORT ANNUEL 2015  
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX  
DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	page 3
Définitions : .....	page 3
Faits marquants en 2015 : .....	page 3
Principaux marchés attribués en 2015 : .....	page 4
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	page 5
1. Le territoire desservi .....	page 5
1.1. Le périmètre .....	page 5
1.2. La population .....	page 5
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés .....	page 6
2.1. La collecte des déchets résiduels .....	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte .....	page 6
2.1.2. La prestation de collecte .....	page 7
2.2. Les collectes sélectives .....	page 7
2.2.1. Organisation des collectes .....	page 8
2.2.2. Les prestations de collectes .....	page 8
2.2.3. Résultats des collectes sélectives .....	page 9
2.3. Les déchèteries .....	page 11
2.3.1. Organisation du service .....	page 11
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets .....	page 12
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries .....	page 12
2.4. Le compostage .....	page 13
2.5. Les services hors service public .....	page 13
2.5.1. Collecte des textiles usagées .....	page 13
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs .....	page 13
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés .....	page 14
3.1. Localisation des unités de traitement .....	page 14
3.2. Nature des traitements et valorisations .....	page 15
4. La communication .....	page 16
5. L'emploi .....	page 16
B. LES INDICATEURS FINANCIERS .....	page 16
6. Modalités d'exploitation du service .....	page 16
7. Bilan financier annuel .....	page 17
7.1. Dépenses du service .....	page 17
7.2. Recettes du service .....	page 18
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères .....	page 18
7.2.2. Les autres recettes .....	page 18

## INTRODUCTION

Les dix communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN ont transféré intégralement leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé, le 19 septembre 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée ECO-EMBALLAGES, sur la base du barème E de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 6 ans.

### Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

### Faits marquants en 2015 :

Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2015, les 18 et 19 septembre. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération, qui doit être reconduite en 2016, a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 9 526 kg
- Type « acides » : 113 kg
- Type « bases » : 40 kg
- Type « solvant » : 913 kg
- Type « phytosanitaires » : 467 kg
- Type « aérosols » : 92 kg

Total 2015 : 11 151 kg soit 241% d'augmentation par rapport à 2014 (4 632 kg).

La campagne de réhabilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2015 :

- Réhabilitation des conteneurs existants :  
Réparations : 4 055,45 € / Nettoyage : 15 012 €
- Achat et mise en place de trois points d'apport volontaire enterrés dans le cadre du marché de fourniture et de mise en place d'apport volontaires enterrés sur le territoire : 113 800,47 €  
Ces nouveaux points d'apport volontaire ont été installés sur les communes de Hindisheim, Osthouse et Uttenheim.

Des actions de sensibilisation publique au compostage domestique destinées aux habitants de la collectivité ont été réalisées. Voir le « compostage » au point 2.4.

Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 3 octobre 2015 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

**Principaux marchés attribués en 2015 :**

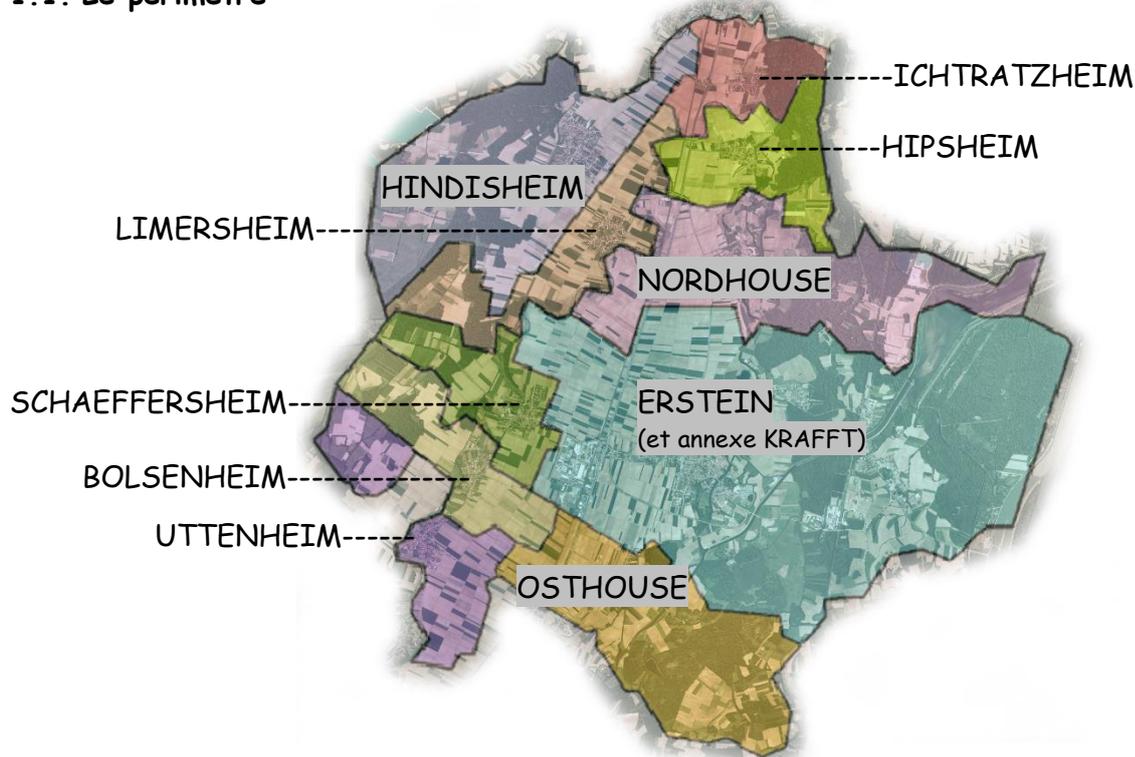
<i>Objet</i>	<i>Procédure</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant annuel estimatif € HT</i>
Incinération des ordures ménagères résiduelles	Appel d'offres ouvert - Groupement de commande	01/01/2015 au 31/12/2018	SENERVAL	351 300 € HT
Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques et rachat des papiers et cartons	Appel d'offres ouvert	01/04/2015 au 31/12/2017	SCHROLL SAS	157 054 € HT*
Recyclage de matériaux (gravats...)	M.A.P.A.	01/01/2015 au 31/12/2017	VVK VOGEL	19 375 € HT

\* déduction faite du montant estimatif annuel de rachat des matériaux

## A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1. Le périmètre



L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes a été soumis à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés.

#### 1.2. La population

<i>Commune</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2014</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2015</i>	<i>Evolution</i>
BOLSENHEIM	467	467	0,00%
ERSTEIN	10 726	10 926	+1,86%
HINDISHEIM	1 420	1 430	+0,70%
HIPSHEIM	867	893	+2,99%
ICHTRATZHEIM	283	271	-4,24%
LIMERSHEIM	669	679	+1,49%
NORDHOUSE	1 712	1 727	+0,88%
OSTHOUSE	953	940	-1,36%
SCHAEFFERSHEIM	841	849	+0,95%
UTTENHEIM	581	578	-0,52%
<b>TOTAL</b>	<b>18 519</b>	<b>18 760</b>	<b>+1,30%</b>

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2015) : 458.

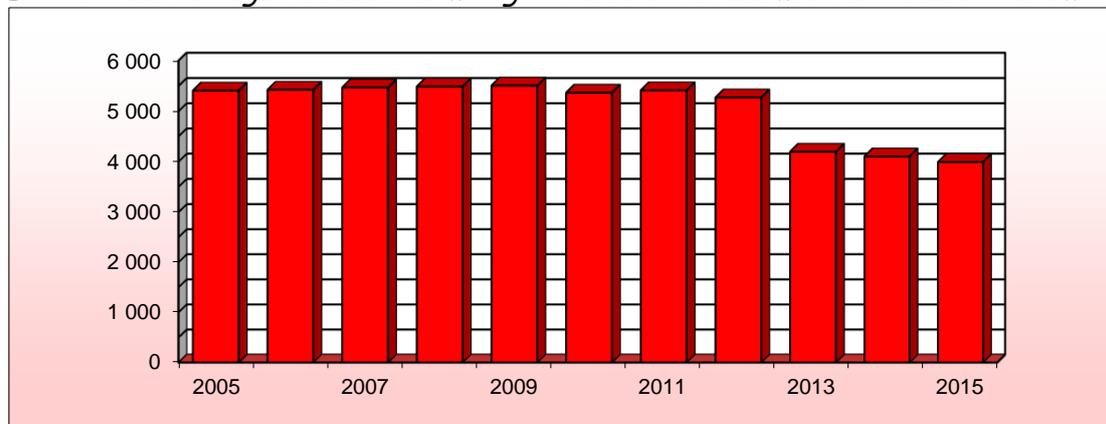
## 2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

### 2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2015 s'élève à 3 992.04 tonnes.

*Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.*



Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse se poursuit en 2014 avec une légère diminution des tonnages de 2,2% par rapport à 2013 et en 2015 avec une diminution des tonnages de 2.76% par rapport à 2014.

#### 2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 31.12.2015	1.214	1.914	2.239	746	1.029	208

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
  - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
  - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
  - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
  - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.

- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
  - Pas d'obligation de bénéficier du service
  - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire. Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

### 2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SITA ALSACE (siège social : 3, rue de Berne - CS 30041 Schiltigheim - 67012 STRASBOURG Cedex).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi. Les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m<sup>3</sup> équipé d'un lève-conteneur universel ainsi qu'un second camion de même type pour réaliser la seconde tournée de collecte du mercredi et les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Ces véhicules ont totalisé 35532 kilomètres au cours de l'année 2015 pour une consommation de 22068 litres de gasoil.

- Un équipage de trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et de deux équipiers de collecte ainsi qu'un second équipage de deux personnes (un chauffeur et un équipier de collecte) chaque mercredi
- Un équipage de trois personnes lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour. Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

## 2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a mis en place la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

### 2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 164 conteneurs étaient répartis en 44 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 426 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de collectes associatives en 2015</i>
BOLSENHEIM	3
ERSTEIN	11
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	4
ICHTRATZHEIM	3
LIMERSHEIM	3
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	6
SCHAEFFERSHEIM	3
UTTENHEIM	3
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>

### 2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

Verre	⇒ RECYCAL à Ribeauvillé (68)
Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines y compris les collectes associatives	⇒ SCHROLL. à Strasbourg (67)
Emballages plastiques et emballages métalliques	⇒ SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaire. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2015 a été de :

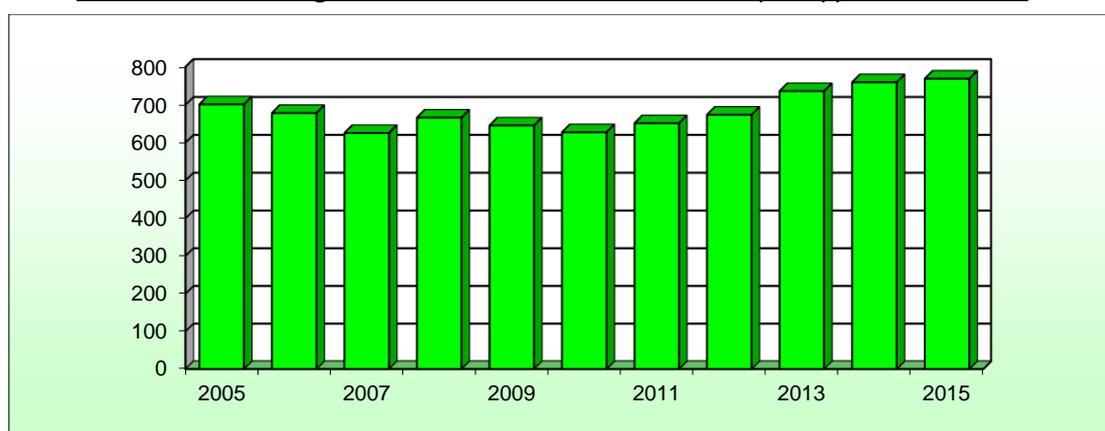
- une moyenne de 0,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- une moyenne de 1,15 collecte par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

### 2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Refus de tri déclaré
Verre	Apports volontaires	768,98 Tonnes	768,98 Tonnes	0 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	511,57 Tonnes	493,87 Tonnes	3,46 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	400,66 Tonnes	394,05 Tonnes	1,65 %
Emballages plastiques et métalliques	Apports volontaires	162,38 Tonnes	116,49 Tonnes *	28,26 %

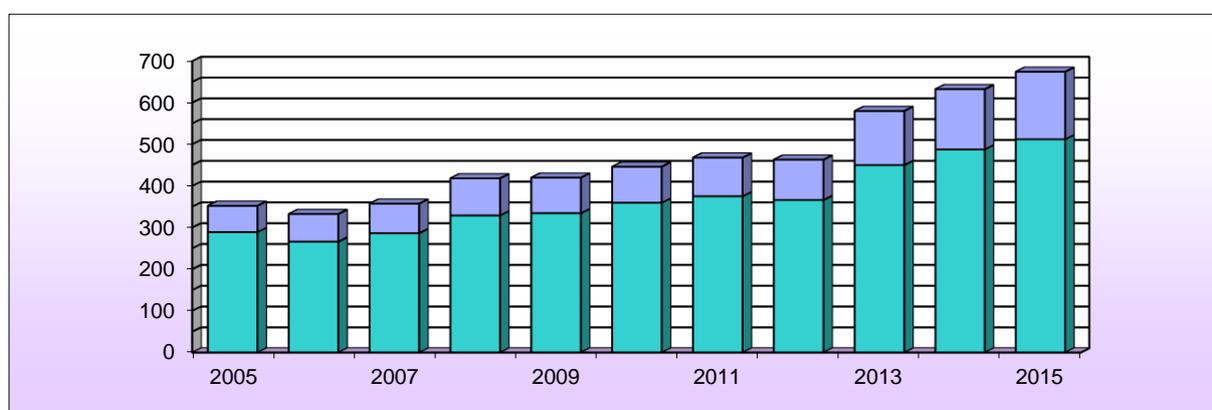
\*dont 2.65 Tonnes d'emballages métalliques (acier + aluminium)

*Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire.*



Constat en 2015 : augmentation de 1.25 % par rapport à 2014

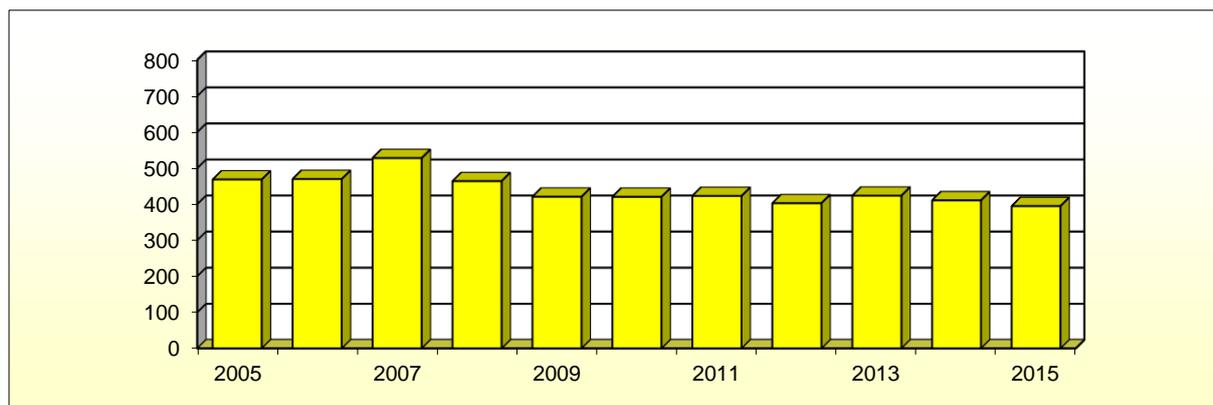
*Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines (turquoise) et de Plastiques (bleu-violet) collectés annuellement par apport volontaire.*



Constat en 2015 par rapport à 2014 :

- Augmentation de 5% pour les Papiers/cartons/journaux-magazines (uniquement en PAV)
- augmentation de 12.1% pour les Plastiques

### Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations.

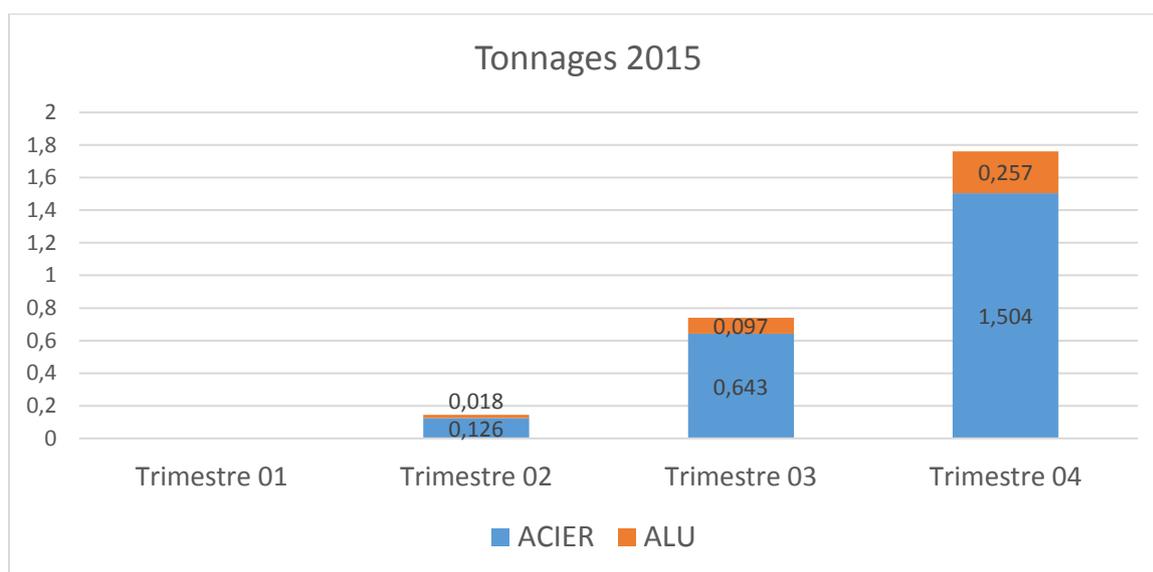


Constat en 2015 par rapport à 2014 : baisse de 3.9%

Constat en 2015 pour les Papiers-cartons toutes collectes confondues (collecte PAV + collecte associative - hors déchèterie) : augmentation de 0.9% par rapport à 2014

Il est à noter que la baisse, à partir de 2003, du résultat des collectes des papier-cartons et journaux magazines réalisées par les associations est due à la suspension, à la demande de la Communauté de Communes, des collectes réalisées auprès d'industriels sous couvert de certaines associations.

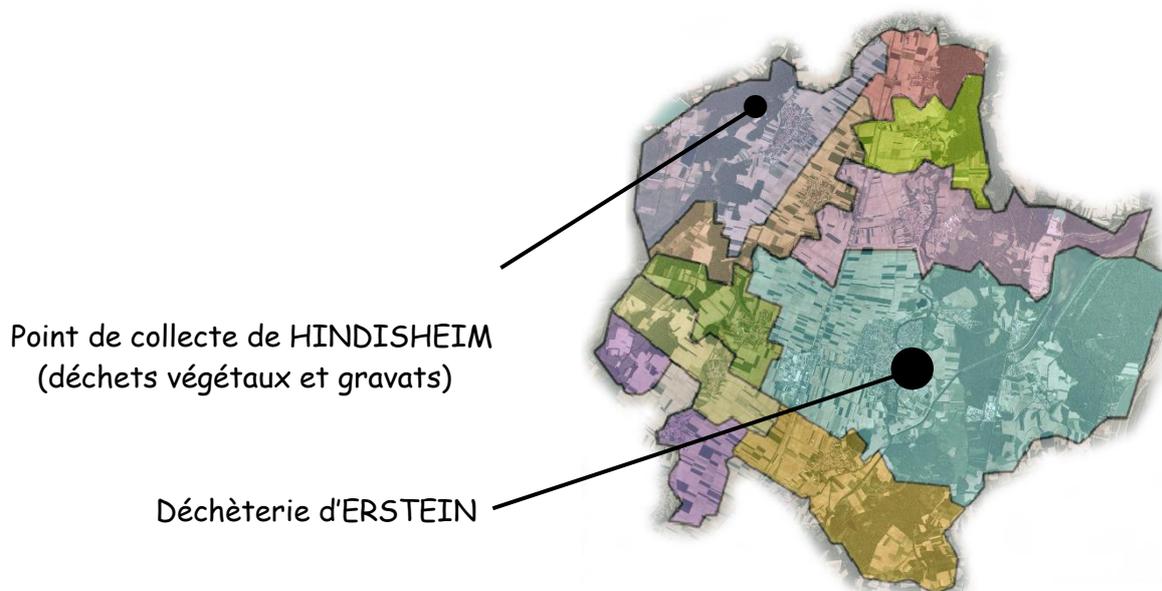
### Evolution des tonnages d'emballages métalliques collectés sur l'année 2015



A noter que l'intégration de ces emballages métalliques n'a débuté qu'au mois d'Avril 2015, ce qui explique l'absence de tonnage pour le premier trimestre.

## 2.3. Les déchèteries

### 2.3.1. Organisation du service



Une déchèterie a été à la disposition des habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle a été ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Elle accueille les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Bouteilles et flacons plastiques (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Verre (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile dont la consommation de carburant a été en 2015 de 1 060.62 litres pour 280 heures de fonctionnement. Sur l'année 2015, plusieurs réparations d'un montant total de 8 056.22€ ont été nécessaires au compacteur pour assurer la continuité de son fonctionnement.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

### 2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papiers-cartons, Métaux

⇒ EDIB à BISCHOFFSHEIM (67)

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ⇒ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)

Batteries

⇒ METAUFER S.A. à ERSTEIN (67)

Huiles minérales

⇒ S.R.R.H.U. à STRASBOURG (67)

Huiles végétales

⇒ OLEO RECYCLING à MURET (31)

Piles et accumulateurs

⇒ COREPILE à PARIS (75)

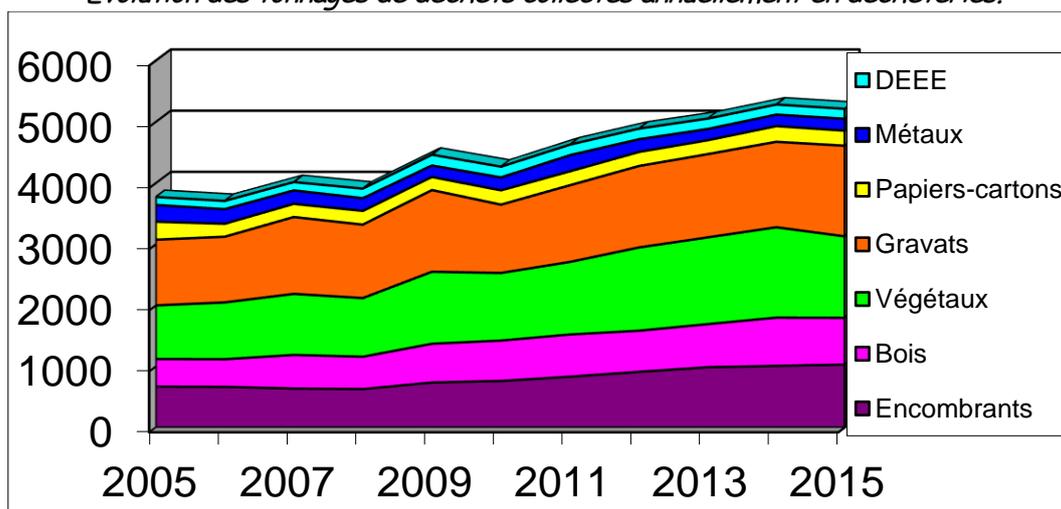
Cadavres d'animaux

⇒ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

### 2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Catégories de déchets	Quantités collectées et traitées
Déchets encombrants	1 031,50 Tonnes
Bois	768,64 Tonnes
Déchets verts	1 330,80 Tonnes
Gravats	1 480,38 Tonnes
Papiers-cartons	246,13 Tonnes
Métaux	194,20 Tonnes
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	162,03 Tonnes
Huiles minérales	<i>Inconnue</i>
Huiles végétales	2 424,29 L
Batteries	<i>Inconnue</i>
Piles et accumulateurs	1,91 Tonnes

*Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries.*



## **2.4. Le compostage**

En 2015 la Communauté de Communes a passé une commande de composteurs (100 pièces). Ces composteurs sont proposés à prix réduits à tous les usagers du territoire ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

La Communauté de Communes a mené des actions de communication auprès des habitants sous forme d'une animation publique de sensibilisation le 30 mai en salle le matin, suivie l'après-midi d'une initiation au compostage dans un jardin par un maître composteur. Ces actions se sont prolongées par une deuxième après-midi d'initiation au compostage dans un jardin le 19 septembre. Elle a également participé à une manifestation locale « Un Parfum de Printemps » avec un stand dédié au compostage le 26 avril.

La Communauté de Communes propose aussi des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaire.

Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponible au siège de la collectivité.

Ces opérations de promotion du compostage individuel ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (55 composteurs en 2015).

L'investissement à l'achat des composteurs est supporté en totalité par La Communauté de Commune.

Le prix demandé aux habitants est de 15 Euros H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 Euros H.T. pour les bacs de 600 litres.

## **2.5. Les services hors service public**

### **2.5.1. Collecte des textiles usagés**

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

### **2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs**

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2015 sur le Pays d'ERSTEIN environ 94.02 tonnes de déchets auprès de 288 adresses. Les 2/3 de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ 1/3), soit par recyclage de la matière (environ 1/3). 1/3 des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

### 3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

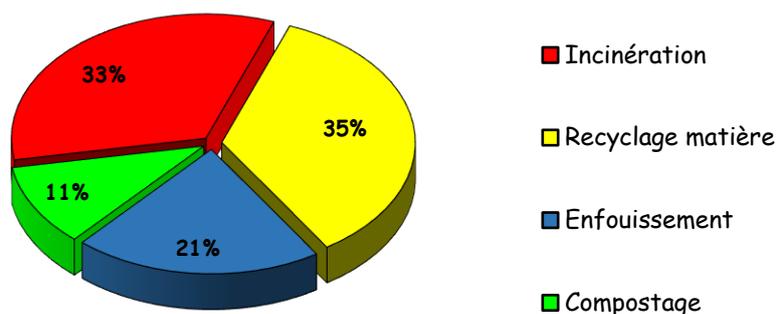
#### 3.1. Localisation des unités de traitement

Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENERVAL / NOVERGIE schweighouse - SIVOM Sausheim (incinération) - SERTRID Bourogne / Enfouissement à Changé, Téting et Ludre
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88).
Encombrants	SITA Alsace / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENERVAL / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SITA Alsace / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	TERRALYS	GARGENVILLE (78)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	VVK VOGEL	EBERSHEIM (67)	VVK VOGEL Ebersheim (67)
Batteries	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECO-SYSTEMES	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	STRASBOURG (67)	Unité de traitement OSILUV à GONFREVILLE L'ORCHER (76)
Huiles végétales	OLEO RECYCLING	MURET (31)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	RECYLUM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

### 3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCPE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération	1 857,86 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	2 145,35 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Tri et méthanisation	39,72 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	768,98 Tonnes
SCHROLL (1.11 et 1.02)	Papiers et cartons	Recyclage matière	897,47 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu)	Stockage des déchets ultimes	36,88 Tonnes
REVIPAC (5.02)	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	208,186 Tonnes
REVIPAC (5.03)	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	8,642 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	99,816 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	1 031,50 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	716,64 Tonnes
TERRALYS	Végétaux	Compostage	1 126,80 Tonnes
VVK VOGEL	Gravats	Recyclage matière	1 302,38 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	194,20 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	162,03 Tonnes
METAUFER S.A.	Batteries	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	Huiles minérales	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
OLEO RECYCLING	Huiles végétales	Recyclage matière	2 424,29 Litres
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1,906 Tonnes
SINPAC	Cadavres d'animaux	Incinération	6 animaux
RECYLUM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	0,793 Tonnes

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement.



A noter que, le centre d'incinération de Strasbourg n'ayant pas été en mesure de prendre en charge la totalité des déchets, une partie a été réacheminée vers d'autres usines d'incinération ainsi que vers des centres d'enfouissement.

L'usine d'incinération de la Communauté Urbaine de Strasbourg :

Bilan de fonctionnement en 2015 :

	Tonnages Com. Com. du Pays d'ERSTEIN
Total O.M. incinérées	535,83 Tonnes
Ferraille récupérée	10,344 Tonnes*
Aluminium récupéré	0,459 Tonnes*

\* quote-part

#### 4. La communication

Deux numéros du Journal du Tri ont été édités au cours de l'année 2015. Le thème principal du numéro de juin était « L'extension des consignes de tri » et celui du numéro de décembre « L'accès à la déchèterie du Pays d'Erstein ».

#### 5. L'emploi

Collecte des déchets résiduels : SITA ALSACE :

Equivalent à 4 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : EDIB :

2,44 jours / semaine

Collectes sélectives :

RECYCAL :

Collecte : 1 jours / semaine

SCHROLL :

Collecte : 2 jours / semaine

Tri : 3 jours / semaine

Compostage des déchets végétaux : TERRALYS :

130 heures / an

Surveillance et entretien déchèterie (régie) : 2 personnes à temps complet + remplaçants

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

Gestion du service : 1 personne à mi-temps + 1 personne à 26/35<sup>ème</sup> + 1 personne à 28/35<sup>ème</sup> + 1 personne à temps plein.

## B. LES INDICATEURS FINANCIERS

#### 6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

## 7. Bilan financier annuel

### 7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2015 s'est élevé à 2 238 276,89 € TTC se répartissant comme suit :

Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 141 405,39 € TTC

Dépenses de fonctionnement

- Collecte et traitement des déchets : 1 553 584,91 € TTC
- Frais de personnel : 201 573,95 € TTC
- Plan de communication : 5 870 € TTC
- Bacs à compost : 5 687,28 € TTC
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 19 703,40€ TTC
- Autres : 310 451,96 € TTC (dont dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 179 812,33 €)

Dettes

- Capital restant dû au 01/01/2015 : 0 €
- Annuité capital : 0 €
- Intérêts : 0 €

Prestations rémunérées :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel
SITA Alsace	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	513.017,55 € TTC
EDIB	Mise en place, enlèvement et location de conteneurs	Marché	128.313,71 € TTC
SENERVAL SITA (DIB gens du voyage)	Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie	Marché	409.679,43 € TTC 3.142,32 € TTC
TERRALYS	Compostage des déchets végétaux	Marché	19.117,39 € TTC
SCHROLL	Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques	Marché	284.593,31 € TTC
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	45.856,80€ TTC
LINGENHELD	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	128.251,83 € TTC
VVK Recyclage	Recyclage des gravats	Marché	5.184,10 € TTC
OLEORECYCLING	Collecte des huiles ménagères usagées	Néant	377,10 € TTC
SINPAC	Incinération des cadavres d'animaux	Néant	281,50 € TTC
KRETZ - MASTNY	Broyage de déchets végétaux	Néant	516 € TTC
TREDI HOMBURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	Néant	10.120,63 € TTC
CERNAY Environnement	Chargement des déchets fibrociment	Néant	4.142,02 € TTC
SANEST	Traitement des hydrocarbures	Néant	991,22 € TTC

## 7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes pour l'année 2015 s'est élevé à 2 405 033.15 € TTC se répartissant comme suit :

### 7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1 804 629.88 €.

Tarifs du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 (redevance non assujettie à la TVA) :

#### Part fixe :

Particuliers 1 personne : 65.11 €/an

2 personnes : 97.67 €/an

3 personnes et plus : 130.23 €/an

Professionnels Bac 120 ou 180 litres : 126.07 €/an

Bac 240 litres : 168.09€/an/bac

Bac 770 litres : 539.35 €/an/bac

Associations : 130,23 €/an/bac

#### Part variable :

60 litres : 44.05 €/an/bac

80 litres : 58.74 €/an/bac

120 litres : 88.11 €/an/bac

180 litres : 132.16 €/an/bac

240 litres : 176.21 €/an/bac

770 litres : 565.34 €/an/bac

### 7.2.2. Les autres recettes

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/½m<sup>3</sup>) : 10 094 €

Vente de bacs à compost : 1 590 €

(prix fixé à 15 € l'unité pour bacs de 400 litres et 25 € l'unité pour bac de 600 litres)

Les Subventions :

- ECO-EMBALLAGES : 146 131.98 €

- ECO-EMBALLAGES SDD (soutient au Développement Durable) : 7 185.55 €

- ECO-SYSTEMES : 10 954.60 €

- ECOFOLIO : 25 040.52 €

- DEPARTEMENT et de L'ETAT (contrats aidés) : 13 117.68 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques et métaux) : 142 742.69 €

Amortissements et opérations d'ordre : 185 678.35 €

FCTVA : 9 370.45 €

Autres : 48 497.45 €